

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024
Date de reception de l'AR: 24/06/2024
046-214602732-DE_2024_37-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

Date de la convocation : 06 juin 2024
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 juin 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

Représentés : Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés :

Absents : Jean-François GUERRAND

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 11 juin 2024
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 20 juin 2024

Objet : ADHESION AU SERVICE SANTE PREVENTION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION

VU les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Mme la Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Mme la Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

046-214602732-DE_2024_37-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Mme la Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre Départemental de Gestion du Lot.
- de voter, lors du vote du budget primitif de chaque année les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2024.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.